

A
n
n
é
e

2
0
1
3



Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap (CCAPH)



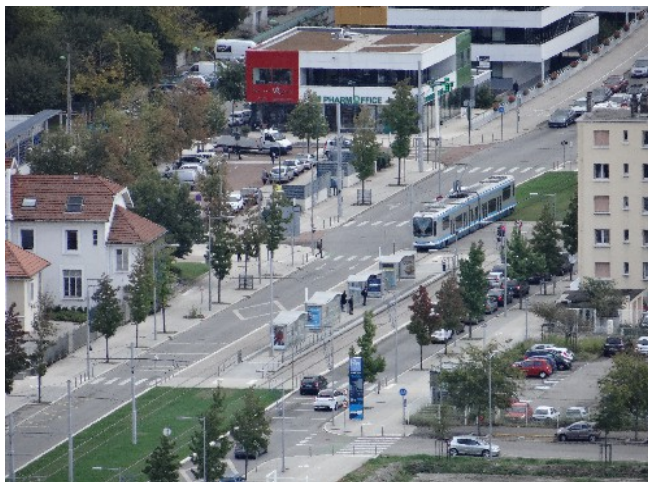
Thématique

1. Données générales.....	3
2. Voirie et espaces publics.....	5
3. Services de transports collectifs et inter modalité.....	12
4. Cadre bâti - Établissements recevant du public.....	14
5. Cadre bâti – Logements.....	19
6. Thématiques et actions portées par la CCAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs.....)	20
7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise.....	21
8. Conclusion.....	22



1. Données générales

1.1. Informations administratives de la commune



Seyssinet-Pariset, ville de l'agglomération grenobloise, est située à :

- ▶ 570 km de Paris
- ▶ 112 km de Lyon
- ▶ 270 km de Marseille

La Commune de SEYSSINET-PARISSET (38170) compte 12 113 habitants et s'étend sur une surface de 1065,34 ha.

La commune dispose de 63 sites (Etablissements recevant du public) lui appartenant.

Le kilométrage linéaire de voirie véhicule s'élève à 41,549 km (dont 22,455 km de voiries communales et 19,094 km de voiries départementales).

Le kilométrage linéaire de voirie uniquement piétonne (chemin, ancienne voie de tram, ...) s'élève à 10,979 km.

La commune est desservie par les transports en commun qui sont gérés par le Syndicat Mixte des Transports en Commune (SMTC) de l'agglomération grenobloise et le Conseil général de l'Isère :

- une ligne de tramway
- 2 lignes de Bus (lignes 51 et 55)
- 2 lignes de bus départementales desservant le lycée et le collège (ligne 5100 et 5110).



1.2. Informations administratives de la Commission Communale d'Accessibilité des Personnes en situation de Handicap - CCAPH

La commune de SEYSSINET-PARISSET dispose d'une commission communale d'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Cette commission est présidée par Isabelle Chazelet, conseillère municipale déléguée à l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Elle est composée d'élus de la ville, des services de la ville (Pôle social et Pôle technique), de représentants d'usagers d'associations (Créat, Omsa, coordination des parents d'élèves, UNRPA - Union Nationale des Retraités et Personnes Agées et Conseil consultatif de la vie local) et des représentants d'associations de personnes en situation de handicap (APF - Association des Paralysés de France, AFIPAIEM - Association Familiale de l'Isère Pour Adultes et Enfants handicapés Intellectuels, Association des devenus sourds de Grenoble, CDTHED – Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Egalité des Droits, Valentin HAUY – handicap visuel : aveugles et malvoyants).

La commission accessibilité est un espace essentiel de propositions et d'actions pour que les personnes en situation de handicap, les élus et les techniciens trouvent les solutions les plus adaptées pour restaurer l'égalité entre tous et pouvoir appliquer l'accès à "tout pour tous".

La commission accessibilité et notamment Isabelle Chazelet, sont associées et consultées pour tous les nouveaux projets de voirie ou de bâtiments, pour toutes les rénovations et sur toutes les questions d'accessibilité pour les différents types de handicap.

La commission se réunit en séance plénière, au minimum une fois par an, pour faire le bilan de l'année écoulée et les prévisions des travaux ou d'aménagements qui seront réalisés dans l'année à venir.

D'autres réunions peuvent être organisées en fonction des besoins pendant l'année.

En 2013, la commission s'est réunie le 07 février pour la présentation du rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité des Personnes en situation de Handicap de 2012.

Le fonctionnement de la commission accessibilité est organisé en groupes de travail qui collaborent activement tout au long de l'année pour traiter les différents dossiers :

- examen des projets de travaux (bâtiments et voirie)
- visite sur site
- ...

Le secrétariat de la commission accessibilité est assuré par le Service Opérations et Patrimoine.



2. Voirie et espaces publics

2.1. Rappel du Plan de Mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics

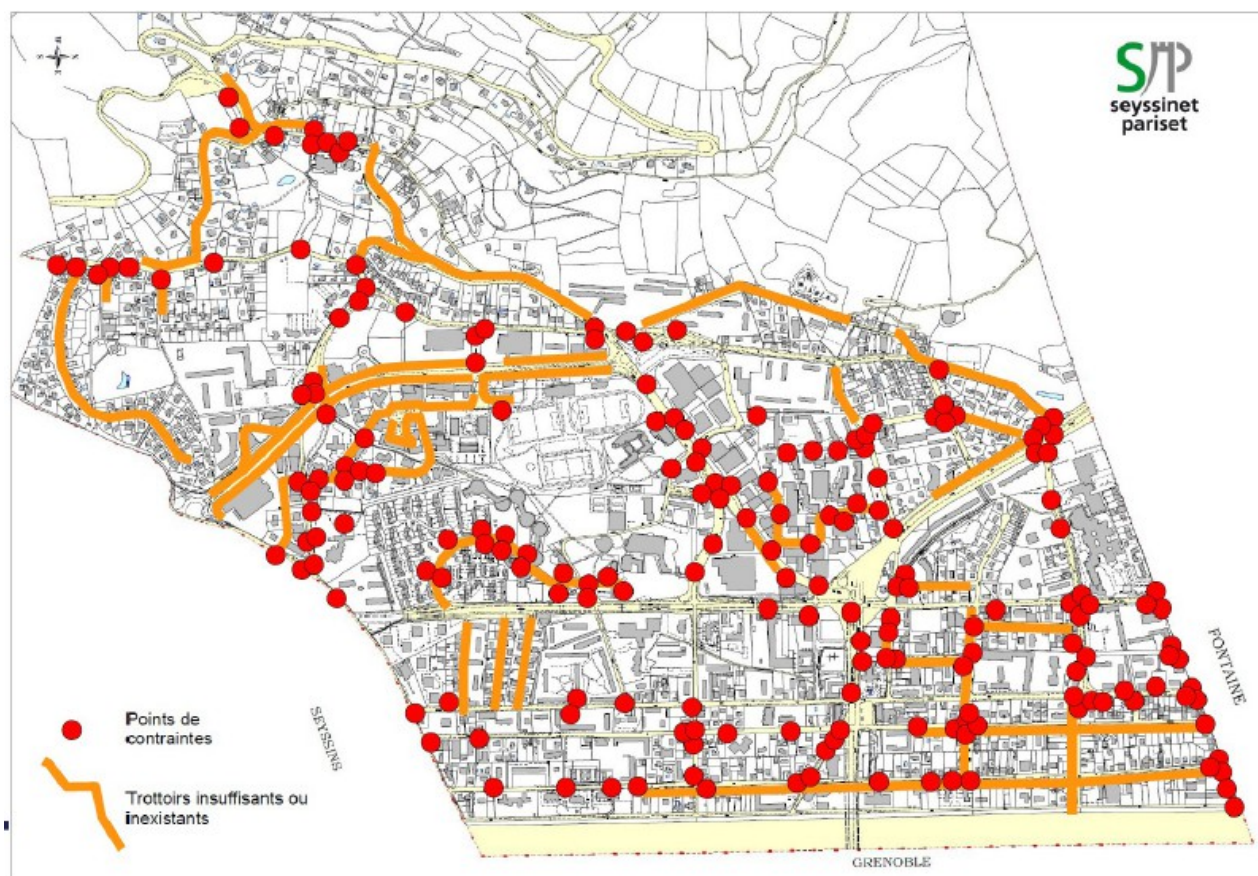
- **Etablissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PMAVE).**

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées, la commune a réalisé son Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PMAVE) en 2011, approuvé par délibération n° 119 du conseil municipal en date du 7 novembre 2011.

Cette mission avait été confiée à la Société ADELPHÉA, située 3 Chemin du vieux Tassy, 74370 METZ-TESSY.

Ce PMAVE a fait apparaître les éléments suivants

- **248 points de contraintes** sur l'ensemble de la zone agglomérée de la commune de Seyssinet-Pariset. Le montant des travaux estimé pour supprimer ces contraintes est de 234 730 € TTC.
- **11,8 km de cheminements piétons non accessibles** (trottoir inexistant, impraticable ou de largeur insuffisante).



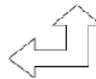
Sur les 248 points de contraintes signalés, 28 sont situés sur des domaines privés ou sur la commune de Fontaine.

Finalement, **220 points** de contraintes concernaient la Commune de Seyssinet-Pariset.



Pour définir un plan d'action pluriannuel, le choix a été fait de travailler à la fois sur des secteurs ciblés et sur des thématiques. Cela a conduit au plan d'action suivant :

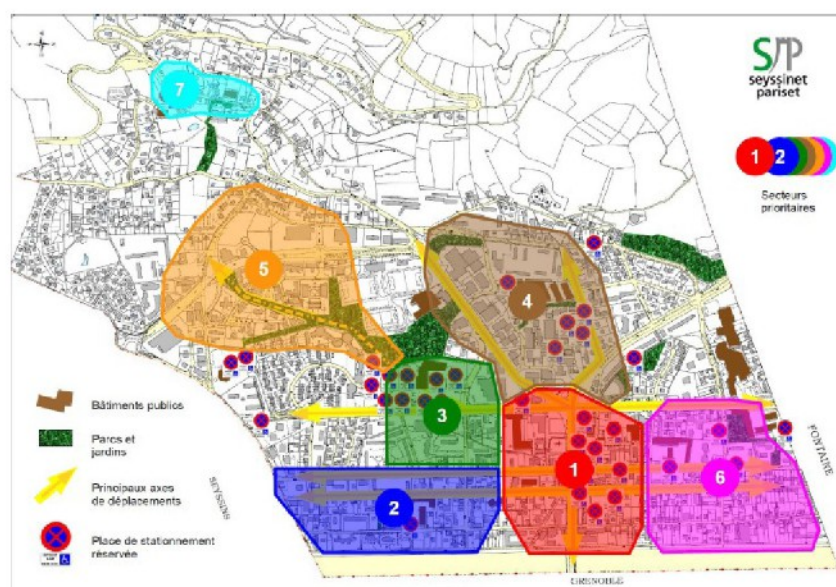
Travaux d'aménagements et de mise en conformité à programmer :

ACTIONS	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Action N°1		58 885							58 885
Action N°2		30 215							30 215
Action N°3			74 585						74 585
Action N°4		40 000	40 000	40 000	40 000	40 000			200 000
Action N°5			PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Action N°6						58 995			58 995
TOTAL		129 100	114 585	40 000	40 000	98 995	PM	PM	

ESTIMATION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE
ET D'AMELIORATION PROGRAMMES en € TTC

422 680
(Hors travaux de création
de trottoirs)

Plan des secteurs prioritaires :



LES ACTIONS A ENGAGER :

Les actions de mises en conformité seront décomposées de la manière suivante :

N° d'action	Contenu de l'action	Année de réalisation
1	Campagne systématique de levée des contraintes d'accessibilité du diagnostic : - Sols et cheminements - Ressauts - Escaliers - Bornes et poteaux - Stationnements Sur les secteurs 1 à 7 et sur le reste de la commune	2012
2	Campagne systématique de levée des contraintes d'accessibilité du diagnostic : - Traversées de chaussées Sur les secteurs 1 à 3	2012
3	Campagne systématique de levée des contraintes d'accessibilité du diagnostic : - Traversées de chaussées Sur les secteurs 4 à 7 et sur le reste de la commune	2013
4	Programmation annuelle de travaux sur trottoirs Réfection et entretien : Sur les secteurs 1 à 7 et sur le reste de la commune	2012-16
5	Programmation annuelle de travaux sur trottoirs Travaux neufs : Sur les secteurs 1 à 7 et sur le reste de la commune	2012-18
6	Campagne de mise en place de bandes de guidages en traversées de chaussées : Sur les secteurs 1 à 7 et sur le reste de la commune	2016

2.2. Bilan 2013

➤ **Levée des contraintes signalées dans le PMAVE**

Les travaux de levée des contraintes signalées dans le PMAVE ont été poursuivis en 2013, 34 contraintes ont été traitées. Les travaux ont consisté aux aménagements de traversées de piétons avec abaissement des trottoirs et marquage au sol, complément de bandes d'éveil et de vigilance (BEV).

Rappel : En 2012, 170 contraintes ont été traitées.

Des contraintes seront traitées lors du réaménagement des voiries sur lesquelles elles sont situées :



- Fiches N° 48, 49, 50, 51, 52 et 53 : difficultés situées au carrefour Rue Jean Jaurès / Avenue de la République : les travaux seront réalisés avec l'aménagement de l'avenue de la République.
- Fiches 241 et 145 : les travaux seront réalisés lors de l'aménagement de la liaison rue de la Levade / rue des Murailles
- Fiches 246, 247 et 248 : difficultés situées sur le mail des Acacias. Les travaux seront réalisés lorsque le restaurant scolaire et l'école Moucherotte seront terminés.

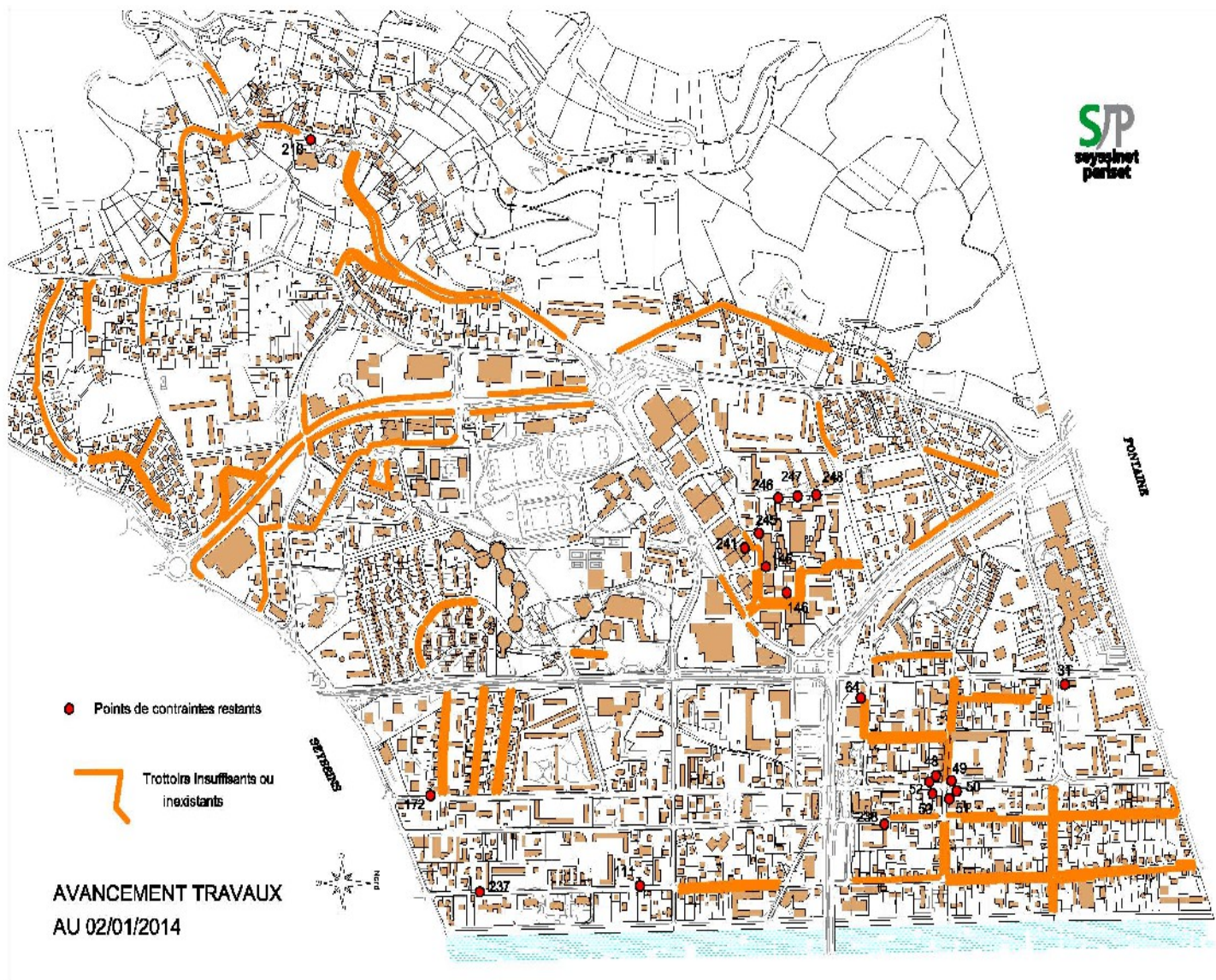
Cependant, 7 points particuliers ont fait l'objet d'une étude spécifique.

Un groupe de travail, composé de membre de la commission accessibilité et de Guy Chevallier, s'est réuni le 16 décembre 2013 pour étudier ces différents points.

Suite à cette réunion, il a été décidé les actions suivantes :

Fiche	Localisation	Contrainte	Action
31	Rue Aimé Bouchayer	Panneau prévention routière non conforme	Courrier au gestionnaire du panneau pour mise en place d'un équipement conforme
64	Rue Roger Barbe	Absence de continuité du cheminement le long du gymnase	Améliorer signalétique pour inciter les piétons à traverser et cheminer sur le trottoir opposé qui est conforme et continu
111	Rue du Progrès	Largeur du cheminement insuffisante	Etudier la possibilité d'élargir le trottoir en réduisant la largeur de la chaussée
172	Avenue de la République	Présence d'un poteau TAG qui gêne	Courrier à la TAG pour déplacer le poteau
210	Avenue Hector Berlioz	Largeur du cheminement insuffisante. Présence bornes délimitant l'arrêt du bus scolaire qui réduisent la largeur de passage	Mettre en place une signalétique pour inciter les piétons à utiliser le trottoir opposé et refaire le marquage du passage piéton si nécessaire
237	Rue du Progrès	Largeur du cheminement insuffisante	Etudier la possibilité d'élargir le trottoir en réduisant la largeur de la chaussée
245	Rue des Murailles	Présence d'un obstacle (dispositif pour empêcher le passage des véhicules)	Mettre en place une signalétique visuelle sur l'obstacle et étudier les autres cas similaires sur la commune pour trouver un dispositif adapté et conforme.





	Contraintes signalées dans le PMAVE	Nombre de contraintes traitées	Nombre de contraintes restantes	% contraintes traitées cumulées	Dépense spécifiques travaux accessibilité (*)
2012	220	170	50	77 %	100 000 € TTC
2013	50	34	16	93%	39 000 € TTC

(*) : les dépenses indiquées dans le tableau correspondent aux travaux spécifiques réalisés pour la mise en accessibilité. Ce montant ne comprend pas les travaux d'accessibilité réalisés lors de réaménagement de voirie ou d'espaces publics.



➤ Aménagement d'un trottoir carrefour Rue du Progrès / Rue Sisteron



➤ Espace Vercors

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace Vercors, des équipements de sport de « fitness » ont été mis en place.

Un appareil accessible aux personnes à mobilité réduite a été installé.



➤ Aménagement de places de stationnement

➔ *Places de stationnement accessibles aux personnes en situation de handicap créées :*

Deux places de stationnement ont été aménagées sur le parking de l'espace Vercors, dans le cadre des travaux de réaménagement du plateau.

Une place accessible de grande longueur a été créée pour les véhicules avec un accès par l'arrière.





➤ **Autres travaux**

Pendant l'année 2013, d'autres travaux de voirie ont permis d'améliorer l'accessibilité des cheminements piétons :

- Reprise trottoir et traversée piétonne de la zone artisanale de la Tuilerie
- Réalisation d'abaissement de trottoir au carrefour de l'avenue de Grenoble et de la rue de Cartale
- Réalisation d'un abaissement de trottoir au 29 rue Aimé Bouchayer
- Reprise des accès de la villa Centre technique
- Reprise des accès de la Maison Sport Animation et création d'une liaison piétonne entre le parking de la piscine et la MSA
- Réaménagement du trottoir rue Hector Berlioz, entre la rue Antoine Chollier et le rond point Luppato.

2.3. Prévision 2014

Le budget affecté pour les travaux spécifiques de mise en accessibilité est d'environ 15 000 € en 2014 (dont 10 000 € de report 2013).

Suite au groupe de travail du 16 décembre 2013, il sera tout d'abord étudié la possibilité d'élargissement du trottoir sur la rue du Progrès.

Ensuite, il est également prévu d'étudier la possibilité de créer une zone de rencontre sur la Rue Laurent Darve. En effet, le PMAVE indiquait que cette rue ne disposait pas de cheminement piéton accessible. Compte tenu de la largeur de la rue, l'aménagement d'une zone de rencontre peut permettre de répondre à la réglementation accessibilité.

De plus, il est aussi prévu de réaliser la première tranche de travaux d'aménagement de l'avenue de la République (entre la rue Roger Barbe et la rue Jean Jaurès). Dans le cadre de ces travaux, les non-conformités signalées dans le PMAVE seront traitées.

➤ **Places de stationnement**

- La place de stationnement située sur la rue de l'Industrie au niveau du Pont Neuf sera déplacée sur le plateau devant le n°48 afin d'être rendue accessible.



3. Services de transports collectifs et inter modalité

La commune est desservie par les transports en commun qui sont gérés par le SMTC de l'agglomération grenobloise :

- une ligne de tramway : 3 Arrêts sur Seyssinet-Pariset
- ligne de Bus 51 : 11 Arrêts
- ligne de Bus 55 : 11 Arrêts

3.1. Bilan 2013

Rappel de l'accessibilité des arrêts de bus et de tramway de la commune :

➤ **Bus :**

A ce jour, seuls 3 arrêts ne sont pas accessibles aux personnes handicapés. Il s'agit de :

- Arrêt Valisère : ligne 55
- Arrêt Centre Village : ligne 55
- Arrêt Village : ligne 55

Ligne 55 : Les arrêts de bus sont accessibles à 73 %

Ligne 51 : Les arrêts de bus sont accessibles à 100 %

➤ **Tramway :**

Les arrêts du tramway sont accessibles à 100 %.



3.2. Prévision 2014

Aucun travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus existants des lignes N°51 et n° 55 ne sont prévus par le SMTC pour l'année 2013 : pas d'évolution depuis l'année 2010.

Cependant, dans le cadre de la mise en service du réseau bus restructuré au 1^{er} septembre 2014, de nouveaux arrêts de bus et un terminus seront créés en 2014. Ceux-ci devront être accessibles.

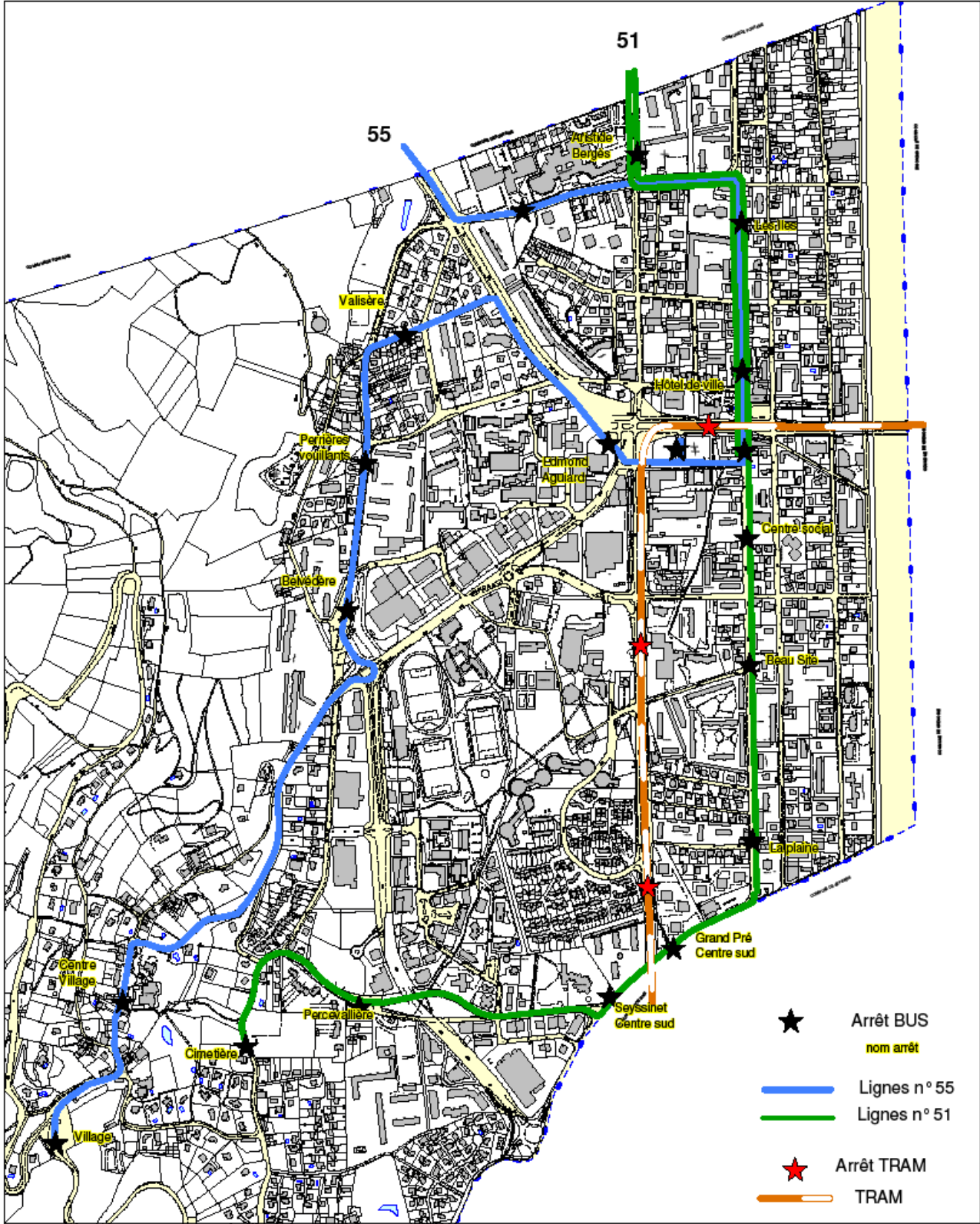
La commune sera consultée prochainement par les services de la METRO et du SMTC.



Réseau Tram bus 2006



19.05.2007



4. Cadre bâti - Établissements recevant du public

4.1. Bilan 2013

Les diagnostics accessibilité de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public appartenant à la commune ont été réalisés en 2009 par la société ACCESMETRIE.

L'année 2013, a consisté à poursuivre les travaux de mise en conformité qui ont été engagés en 2010 par la mise en conformité de sanitaires pour personnes à mobilité réduite, le traitement de seuil d'entrée, l'installation d'un élévateur PMR et d'un sanitaire PMR à l'étage de l'école élémentaire Moucherotte, pour un montant global de travaux de 160 000 € TTC.

Evolution de l'indice d'accessibilité sur les bâtiments ayant fait l'objet de travaux en 2013 :

Site	Accessibilité à l'origine	Accessibilité actuelle
05 - Ecole maternelle Chamrousse	34 %	46 %
06 - Ecole maternelle Chartreuse	74 %	77 %
07 - Ecole primaire Vercors	42 %	48 %
08 - Ecole du Village	43 %	54 %
09-12-37 - Ecole primaire, restaurant scolaire et salle Chamrousse	53 %	72 %
10 - Ecole primaire Moucherotte	57 %	100 %
17 - Gymnase Joseph Guetat	39 %	89 %
21-22-57 - Tennis club ACS	41 %	66 %
25-32-33 - Maison des sports et animation, maison des Ados et point accueil Jeunes	24 %	55 %
39 - Villa Rue Roger Barbe	49 %	59 %

Date : 30/08/2013

Commentaires :

- 05 - Ecole maternelle Chamrousse :
 - Repérage des marches des escaliers extérieurs
- 06 – Ecole maternelle Chartreuse :
 - Mise en place d'un vidéophone
- 07 – Ecole élémentaire Vercors :
 - Signalétique sur porte vitrée
 - Traitement du seuil d'une porte extérieur
- 08 – Ecole du Village :
 - Mise aux normes d'un sanitaire PMR
 - Mise aux normes des escaliers intérieurs et extérieurs
- 09-12-37 – Ecole primaire, restaurant scolaire et salle Chamrousse :
 - Traitement du seuil de la porte d'accès sous le préau



- 10 – Ecole primaire Moucherotte :
 - Installation d'un élévateur PMR
 - Mise en conformité des sanitaires PMR
 - Création d'un sanitaire PMR à l'étage.

- 17 – Gymnase Joseph Guétat :
 - Fin des travaux de mise en conformité de l'établissement existant dans le cadre des travaux d'extension de l'établissement.

- 21-22-57 – Tennis Club ACS :
 - Traitement d'un seuil de porte

- 25-32-33 - Maison sport et animation, maison des Ados et Point Accueil Jeunes :
 - Mise aux normes du sanitaire PMR au rez-de-chaussée de la MSA
 - Mise aux normes du sanitaire PMR au rez-de-chaussée de la Point Accueil jeunes (PAJ)
 - Mise aux normes des escaliers intérieurs
 - Remplacement porte entrée MSA et entrée salle d'activité

- 39 – Villa rue Roger Barbe :
 - Mise aux normes des sanitaires PMR
 - Mise aux normes des escaliers
 - Signalétique sur les portes vitrées



Elémentaire Moucherotte – Elévateur PMR

Elémentaire Moucherotte – Sanitaire PMR de l'étage





MSA – Seuil d'entrée



MSA - Escalier



MSA – Sanitaire PMR



Maternelle Chartreuse – Vidéophone



Evolution de l'indice d'accessibilité moyen sur les bâtiments ayant fait l'objet de travaux en 2013 :

Commune	Mission	Accessibilité moyenne à l'origine	Nouvelle accessibilité moyenne
VILLE DE SEYSSINET-PARISSET	Mise en place d'un schéma directeur d'accessibilité: bâtiments communaux, accès aux services publics	45.6 %	66.6 %

Date : 30/08/2013

➤ **Bilan global des bâtiments**

A titre indicatif, les tableaux suivants précisent l'évolution de l'indice global d'accessibilité de la commune.

Evolution de l'indice d'accessibilité moyen de l'ensemble des bâtiments de la commune de 2012 à 2013 :

Commune	Mission	Accessibilité moyenne à l'origine	Nouvelle accessibilité moyenne	Dépenses spécifiques travaux accessibilité 2013(*)
VILLE DE SEYSSINET-PARISSET	Mise en place d'un schéma directeur d'accessibilité: bâtiments communaux, accès aux services publics	58 %	60 %	141 000 € TTC

Date : 30/08/2013

Evolution de l'indice d'accessibilité moyen de l'ensemble des bâtiments de la commune de 2009 à 2013 :

Commune	Mission	Accessibilité moyenne à l'origine	Nouvelle accessibilité moyenne	Dépenses spécifiques travaux accessibilité entre 2009 et 2013(*)
VILLE DE SEYSSINET-PARISSET	Mise en place d'un schéma directeur d'accessibilité: bâtiments communaux, accès aux services publics	43 %	60 %	240 000 € TTC

Date : 30/08/2013

(*) : les dépenses indiquées dans le tableau correspondent aux travaux spécifiques réalisés pour la mise en accessibilité. Ce montant ne comprend pas les travaux d'accessibilité réalisés lors de réaménagement de voirie ou d'espaces publics.

L'accessibilité moyenne à l'origine et la nouvelle accessibilité moyenne ont été recalculées en prenant en compte la suppression de la salle Associative de Quartier et de la Crèche Moucherotte. Les gymnases Aristide Bergès et Nominé n'ont pas été pris en compte car ils sont gérés par le SIRD et la région.

L'atelier 3 n'est plus utilisé par la commune. Celui-ci n'est donc plus pris en compte dans le calcul de l'indice d'accessibilité global de la commune.



4.2. Prévision 2014

Un budget spécifique pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments est prévu au budget prévisionnel 2014. Le montant est d'environ 30 000 €.

Le programme définitif des travaux sera déterminé ultérieurement.

Les travaux consisteront à poursuivre ce qui a été engagé les années précédentes :

- traitement des escaliers
- aménagement de sanitaires PMR
-

De plus, il est également prévu de réaliser les travaux de mise en conformité des établissements faisant l'objet de travaux plus importants (réaménagement, reconstruction et extension) :

➤ **Ecole Maternelle MOUCHEROTTE 1 :**

Les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle MOUCHEROTTE 1 ont débuté au mois de juillet 2013.

Les travaux relatifs à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap seront traités dans le cadre de la rénovation. Les exigences réglementaires seront prises en compte pour les extensions. Les travaux seront terminés au mois de juillet 2014.

➤ **Restaurant scolaire MOUCHEROTTE**

Les travaux de construction du restaurant scolaire sont en cours.

➤ **Salle Jean-Jacques Rousseau**

Les études pour la réhabilitation de la salle Jean-Jacques Rousseau ont été réalisées en 2013.

Dans le cadre de ces travaux, l'établissement sera mis en norme.

Les travaux sont prévus de mai 2014 à juin 2015.

➤ **Salle Chamrousse**

Les études pour l'aménagement de la nouvelle salle Chamrousse sous le préau de l'école élémentaire ont débuté en 2013.

Les travaux sont programmés au second semestre 2014.

➤ **Hôtel de Ville**

Les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville ont débuté en janvier 2014. les travaux consisteront à réaménager des bureaux aux rez-de-chaussée de l'aile Ouest de l'Hôtel de Ville.

De plus, il est prévu de mettre aux normes accessibilité les sanitaires situés au rez-de-chaussée.

4.3. Éléments de suivi

Un tableau de bord établi à partir de la base ACCESMETRIE (accessible depuis le site internet de la société) permet de suivre régulièrement l'évolution de l'accessibilité des différents sites ainsi que l'accessibilité global des établissements recevant du public en fonction des travaux qui sont réalisés.

Les tableaux de suivi se présentent sous la forme de tableaux indiqués au § 4.1 (page 14).



5. Cadre bâti – Logements

5.1. Bilan 2013

Les logements sociaux livrés en 2013 sont indiqués dans le tableau ci-après :

bailleur	réf.	Adresse	Nombre total de logements	Nombre de logements adaptés	Année de livraison
PLURALIS	convention	angle Jaurès/Industrie (ex Gony)	4 LLS	pas de logement adapté PMR suite confirmation du CCAS	2013
PLURALIS	Opération privée	rue de Comboire La Grangière (ex Résidence de Percevalière)	4 LLS	pas de logement adapté PMR	Opération caduque non réalisée

LLS : Logement Locatif Social

* les logements sont livrés conformes à la réglementation accessibilité en vigueur. Ils sont considérés comme adaptables. S'agissant d'opération privée, la commune ne dispose pas d'information permettant de savoir si des aménagements spécifiques ont été réalisés dans certains logements.

5.2. Prévisions futures

Les logements sociaux avec les logements accessibles aux personnes à mobilité réduite prévus d'être réalisés sur la commune de Seyssinet-Pariset sont décrits dans le tableau ci-après :

bailleur	réf.	Adresse	Nombre total de logements	Nombre de logements adaptés	Année de livraison
PLURALIS	opération privée	rue de Comboire Le Jardin de Marthe (ex Les Jardins de Percevalière)	9 maisons individuelles dont 2 LLS	pas de logement adapté PMR	2014
OPAC	convention	avenue de la République (logements intergénérationnels)	12 LLS	1 logement T2 adapté et 11 logements adaptables	2014
PLURALIS	convention	2-6 rue de l'industrie – Ilot Genêts – Tranche 1	10 LLS	1 logement T3 adapté	2014
PLURALIS	convention	9 rue des Murailles – Ancienne gendarmerie - Réhabilitation	28 logements dont 17 LLS	2 logements T4 adaptés PMR en RDC	2014
PLURALIS	convention	1 avenue de la République – Ilots Genêts - Tranche 2	14 LLS	Ascenseur donc tous les logements accessibles	2014
SDH	opération privée	75 Avenue de la République	23 logements dont 8 LLS	adaptabilité pas encore étudiée	2015
OPAC	opération privée	27 rue Roger Barbe – Ilot K et atelier 3	67 logements dont 31 LLS	6 logements adaptés personnes âgées	2016

LS : Logement Locatif Social

· les logements sont livrés conformes à la réglementation accessibilité en vigueur. Ils sont considérés comme adaptables. S'agissant d'opération privée, la commune ne dispose pas d'information permettant de savoir si des aménagements spécifiques seront réalisés dans certains logements.



6. Thématiques et actions portées par la CCAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

Mois de l'accessibilité et du mieux vivre ensemble

La commune de Seyssinet-Pariset sensibilise tous les Seyssinettois à la question du handicap avec au programme de cette édition théâtre, exposition, journée de sensibilisation et repas à l'aveugle.

➤ Animations autour du handicap

Dans le cadre du mois de l'accessibilité du 15 septembre au 15 octobre 2013, des actions ont été menées sur la commune les 27 septembre, 4 et 9 octobre 2013.



Dans le journal municipal « la gazette » des mois de septembre, octobre et novembre 2013, les manifestations proposés aux habitants ont été relatées, à savoir :



Mois de l'accessibilité et du mieux vivre ensemble (15 septembre - 15 octobre)

Mieux vivre ensemble

La ville de Seyssinet-Pariset s'associe au mois de l'accessibilité pour sensibiliser tous les Seyssinettois à la question du handicap. Au programme de cette édition, une manière originale d'aborder la dyslexie, avec 2 représentations d'une pièce de Stanislas Cotton *La dictée*, une exposition philatélique handisport et une journée de sensibilisation.

La dictée pour aborder la dyslexie

L'enfant n'y arrive pas ! Quand vient l'heure redoutée de la dictée, il s'enfuit pour ne pas se noyer dans cette mer de lettres, de points et de virgules. Pourtant, autour de lui, on aimerait l'aider. Sa mère, le directeur et même sa professeure espèrent tous pouvoir trouver la panne et réparer. Mais encore faudrait-il qu'eux aussi trouvent les mots pour le dire!

La pièce *La dictée* de Stanislas Cotton, mise en scène par Manon Josserand, coproduite par la compagnie Partage et Apedys Isère, aborde de manière originale le problème de la dyslexie, qui à travers ses différentes formes, touche en Europe, environ 1 élève sur 10.

La dyslexie comme les dysphasies, dyscalculies, dyspraxies, dysorthographies... sont des troubles cognitifs (moyens et mécanismes d'acquisition des connaissances) qui ont souvent des répercussions sur les apprentissages. Ces troubles ne peuvent être expliqués ni par une déficience intellectuelle globale, ni par un problème psychopathologique, ni par un trouble sensoriel, ni par des facteurs socioculturels.

"J'espère que les personnages de la pièce, le professeur, le directeur, l'enfant et sa

maman sauront, le temps de cette dictée, éclairer petits et grands, rassurer ou informer, faire comprendre, peut-être, la complexité de ces troubles étranges que sont les dyslexies" écrit Stanislas Cotton.

Handisport en expo

Venez découvrir le handisport d'une manière originale avec cette exposition philatélique, présentée du 23 septembre au 4 octobre, dans le hall de l'hôtel de ville.

Une journée de sensibilisation

Mercredi 9 octobre au lycée et gymnase Aristide Bergès à 12h et de 13h30 à 17h.

Si le handicap vous interpelle, vous questionne, si vous souhaitez mieux appréhender le quotidien des personnes handicapées ou à mobilité réduite, venez participer à cette journée. Différents ateliers seront proposés : parcours avec canne, en fauteuil, apprentissage de la langue des signes, découverte de la lecture labiale, nombreuses pratiques handisports.

A 12h, un repas "à l'aveugle" sera proposé sur réservation auprès de l'espace jeunes, Tél. 0 438 124 125



Extraits des Gazettes – N°115-116-117 – Octobre – Novembre et décembre 2013



Mois de l'accessibilité

Théâtre, expo, journée de sensibilisation, repas à l'aveugle

Initiée par Isabelle Chazelet, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité des personnes en situation de handicap, un beau programme a été organisé pour sensibiliser au handicap et "au mieux vivre ensemble", avec des rendez-vous très intéressants pour mieux appréhender le quotidien des personnes en fauteuil, mal-voyantes, aveugles, mal-entendantes, sourdes...



Extraits des Gazettes – N°115-116-117 – Octobre – Novembre et décembre 2013

7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

Le pilotage des travaux de mise en accessibilité de la commune de Seyssinet-Pariset est assuré par la commission communale d'accessibilité.

Les services techniques de la commune travaillent en collaboration avec les groupes de travail de la commission accessibilité :

- Examen des différents projets de construction, de réhabilitation et d'aménagement de voirie
- Mise en place de rencontres avec le groupe de travail thématique de la commission
- Réalisation de visite sur les sites de travaux afin de s'assurer de la bonne exécution des travaux réalisés
- Réalisation de visite sur les sites communaux présentant des difficultés d'accessibilité afin de constater les problèmes et trouver la meilleure solution pour les traiter
- Prise de contacts et demandes d'expertises auprès des associations de personnes en situation de handicap (par exemple : un contact pourra être pris avec l'association AVH pour la mise en place de la signalétique de l'Arche en 2014)

De plus, des réunions mensuelles entre les élus (Isabelle Chazelet et Jacques Gauthier) et les services techniques sont organisées afin de :

- suivre l'évolution des différents projets
- faire remonter aux services techniques les difficultés rencontrées par les riverains
- ...



8. Conclusion

Les travaux de mise en accessibilité réalisés depuis 2009, ont permis de faire progresser de manière significative le niveau d'accessibilité de la commune.

En effet, l'indice global d'accessibilité des établissements recevant du public a progressé de 17 % pour atteindre un indice moyen de 60 %.

Concernant la voirie et les espaces publics, 93 % des contraintes signalées dans le PMAVE ont été traitées. Le budget des travaux spécifiques d'accessibilité dépensé entre 2009 et 2013 s'élève à 380 000 € TTC

Afin de poursuivre ce travail, la démarche de mise en accessibilité des espaces publics fait l'objet d'une action spécifique de l'AGENDA 21 (action n°15) rédigé en 2013 et un budget de 45 000 € TTC est prévu pour les travaux de mise en accessibilité 2014.

Cependant, les travaux restants à réaliser pour améliorer l'accessibilité nécessitent des investissements élevés. Il conviendra donc de redéfinir un programme d'action pour les années futures afin d'intégrer les coûts des travaux de mise en accessibilité dans des projets globaux : de réhabilitation de bâtiments, réaménagement de voirie, ...

De plus, afin d'améliorer de manière plus globale l'accueil des personnes en situation de handicap, il n'est pas suffisant d'aborder ce thème uniquement du point de vue « travaux ». Il faut désormais sensibiliser l'ensemble des services et le public par de nouvelles actions : formation des agents à l'accueil des personnes en situation de handicap, équipements des postes d'accueil et formation à l'utilisation du matériel adapté, mise en place de signalétique adaptée, sensibilisation pour effacer les préjugés sur l'embauche de personnes en situation de handicap....

Réalisé au 31-janvier 2013

